

VOUS BÉNÉFICIEZ DE FONDS EUROPÉENS ?

# PENSEZ À LA PUBLICITÉ !

*Vous sollicitez un accompagnement financier de l'Europe pour mettre en œuvre un projet ? En contrepartie, l'Europe vous demande d'informer le public et vos partenaires de son soutien !*



Ce document vous présente les obligations à respecter en matière d'information et de communication du programme LEADER \* pour la période 2023-2027

\*Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale – Programme financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)





# POURQUOI COMMUNIQUER ?

La publicité de l'Union européenne est une obligation pour les bénéficiaires d'une subvention européenne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire :

## LE RÈGLEMENT (UE)

n°2022/129 relatif au FEADER

Par cette publicité, vous donnez de la visibilité à votre projet et valorisez sa dimension régionale et européenne.



**Le non-respect de l'obligation de publicité pourra entraîner une pénalité financière de l'autorité de gestion annulant jusqu'à 10% du soutien octroyé par les fonds à l'opération.**

Cette obligation vous engage à faire preuve de transparence en informant les personnes concernées (vos partenaires et plus généralement le grand public) de la participation européenne au financement de votre projet.

## En cas de contrôle

- Munissez-vous d'une preuve de cet engagement, photo ou tout autre support témoignant de cette obligation, lors de la demande de paiement de votre aide et gardez-en la trace.



# OBLIGATIONS QUEL QUE SOIT LE MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUÉE



Cofinancé par  
l'Union européenne



RÉGION  
NORMANDIE

## AFFICHER L'EMBLÈME ET LES MENTIONS OBLIGATOIRES

Tous vos supports d'information et de communication (brochures, flyers, communiqués de presse, vidéos, etc.) devront comporter les éléments suivants :

- L'emblème européen (drapeau) ;
- La mention « Financé par l'Union Européenne » ou « Cofinancé par l'Union Européenne » en majuscules et en toutes lettres ;
- Le logo de la Région, en tant qu'autorité de gestion de la majorité des fonds européens.

- LES LOGOS SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE [WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU](http://WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU).
- L'EMBLÈME EUROPÉEN DEVRA TOUJOURS ÊTRE VISIBLE ET PLACÉ BIEN EN ÉVIDENCE.
- SI D'AUTRES LOGOS SONT AFFICHÉS EN PLUS DE L'EMBLÈME DE L'UNION EUROPÉENNE, CE DERNIER AURA AU MOINS LA MÊME TAILLE EN HAUTEUR OU EN LARGEUR, QUE LE PLUS GRAND DES AUTRES LOGOS.
- POUR DONNER AU PROGRAMME LEADER UNE IDENTITÉ VISUELLE, LA RÉGION NORMANDIE A CRÉÉ UN BLOC-MARQUE AVEC LES LOGOS ET MENTIONS OBLIGATOIRES.

### LEADER

Le développement rural mené par les acteurs locaux



Cofinancé par  
l'Union européenne



RÉGION  
NORMANDIE

## MENTIONNER LE SOUTIEN DE L'UE AUX PARTICIPANTS D'UN ÉVÉNEMENT

Tous les documents destinés au public ou aux participants d'un événement (réunions de présentation, inauguration, formations) devront mentionner le soutien de l'Europe et de la Région Normandie (logo, mention sur les diaporamas, invitations, communiqués, listes d'émargement, etc. liés à l'événement).

## COMMUNIQUER SUR SITE WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

Si vous avez un site web et des réseaux sociaux, vous devrez faire figurer une description succincte de votre projet, en rapport avec le niveau du soutien, y compris sa finalité et ses résultats, afin de mettre en lumière le soutien financier de l'Union européenne et de la Région.





## APPOSER UN AUTOCOLLANT

Cela s'applique pour le matériel acquis

- ✓ Plusieurs formats d'autocollants sont mis à disposition par la Région Normandie pour les projets financés par LEADER.

**À NOTER :** L'UNION EUROPÉENNE POURRAIT ÊTRE AMENÉE À UTILISER CES DIFFÉRENTS OUTILS DE COMMUNICATION, NOTAMMENT POUR VALORISER DES PROJETS OU DES PRATIQUES EXEMPLAIRES. DANS CE CAS, LES BÉNÉFICIAIRES METTENT LES SUPPORTS À DISPOSITION, LIBRES DE DROIT.



## GROUPES D'ACTION LOCALE (GAL)

UNE PLAQUE DE PRÉSENTATION EST INSTALLÉE DANS LES LOCAUX DES GROUPES D'ACTION LOCALE (GAL), AVEC LE DRAPEAU DE L'UNION EUROPÉENNE, DE LA RÉGION NORMANDIE ET LA MENTION DU PROGRAMME LEADER.

## FAIRE ATTENTION AUX CONSIGNES TECHNIQUES

Déclinaisons de l'emblème autorisées :



Polices de caractères recommandées :

Arial, Auto, Calibri, Garamond, Tahoma, Trebuchet, Ubuntu, Verdana.

Logo de la Région Normandie : [normandie.fr/logo-et-charte](http://normandie.fr/logo-et-charte)

## OBLIGATIONS COMPLÉMENTAIRES



## APPOSER UNE AFFICHE A3 OU UN AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE ÉQUIVALENT

Cela s'applique pour les projets LEADER :

- Dont l'aide publique totale est supérieure à 10 000 euros.

- ✓ L'affiche sera apposée dans un lieu bien visible par le public, tel que l'entrée d'un bâtiment.
- ✓ Elle devra expliquer le projet soutenu.
- ✓ Elle devra mentionner le soutien financier de l'Europe.

UN MODÈLE D'AFFICHE EST DISPONIBLE SUR LE SITE [WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU](http://WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU)



## APPOSER UNE PLAQUE

Cela s'applique pour les projets :

- Avec des investissements physiques (par exemple constructions ou bâtiments et/ou équipements, matériel, etc.) ;
- Dont l'aide publique totale est supérieure à 50 000 euros.

- ✓ La plaque (par exemple 40 x 40 cm) sera apposée dès la mise en œuvre physique des opérations.
- ✓ Elle devra être placée dans un endroit bien visible du public.

Les logos des partenaires co-financeurs pourront être affichés au bas de la plaque. Leur taille restera inférieure ou égale à celle des logos existants.

UN MODÈLE PERSONNALISABLE EST DISPONIBLE SUR LE SITE [WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU](http://WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU)



TRANSMETTEZ UNE PHOTO DE LA PLAQUE ET/OU DU PANNEAU LORS DE VOTRE DEMANDE DE PAIEMENT.



## MENTIONNER LE SOUTIEN DE L'EUROPE SUR UN PANNEAU DE CHANTIER OU UNE PLAQUE PERMANENTE

Cela s'applique pour les projets :

- ▶ Avec des opérations de construction ;
- ▶ Dont l'aide publique totale est supérieure à 500 000 euros.

- ✓ **Le panneau sera installé dès la réalisation des opérations.**
- ✓ **Le panneau d'au moins 6m<sup>2</sup> sera placé dans un endroit bien visible du public et durant toute la durée du chantier.**

Les logos des partenaires co-financeurs pourront être affichés au bas de la plaque. Leur taille restera inférieure ou égale à celle des logos existants.

UN MODÈLE DE PANNEAU DE CHANTIER PERSONNALISABLE EST DISPONIBLE SUR LE SITE [WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU](http://WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU)

**POUR EN SAVOIR PLUS**

**Direction Europe et International**  
**Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines**  
[fondseuropeens@normandie.fr](mailto:fondseuropeens@normandie.fr)

**Site de Caen**  
Abbaye-aux-Dames  
Place Reine Mathilde – CS 50523  
14035 Caen Cedex 1

**Site de Rouen**  
5 rue Robert Schuman  
CS 21129  
76174 Rouen Cedex



Plus d'informations  
sur le site internet :  
[europe-en-normandie.eu](http://europe-en-normandie.eu)